



**FINALTA
CAPITAL**

FINANCER.
RAPIDEMENT.
SIMPLEMENT.

BONIFICATION TEMPORAIRE — DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT RELATIF AU MATÉRIEL DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

FINALTA CAPITAL est la seule institution financière qui permet de transformer vos crédits d'impôt et subventions en avantage concurrentiel majeur.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT A ÉTÉ RESTAURÉ POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC AVEC UN TAUX BONIFIÉ POUVANT ALLER JUSQU'À 45 %.

Le gouvernement du Québec annonçait le 15 août 2018 une bonification importante et temporaire du Crédit d'impôt pour investissement pour les entreprises en expansion qui veulent investir et se doter de nouveau matériel de fabrication et de transformation. Une prime additionnelle est aussi accordée pour les entreprises du secteur de la transformation des métaux.

EN FINANÇANT À 100 % LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT ET DÉBOURSE VOTRE PRÊT AU MOMENT OÙ VOUS ENGAGEZ LES DÉPENSES, FINALTA CAPITAL PERMET D'ACCÉLÉRER LA MISE EN SERVICES DE VOS NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET LA RÉALISATION DE VOTRE PLAN D'EXPANSION.

En ne finançant à plus long terme que la portion non couverte par le Crédit d'impôt pour investissement, vous épargnez des sommes importantes sur les intérêts.

« FINALTA CAPITAL finance à 100 % le crédit d'impôt pour investissement et débourse votre prêt au moment où vous engagez les dépenses »

Le Crédit d'impôt pour investissement s'établit ainsi pour les entreprises dont le capital versé est inférieur à 250 millions \$.

FINALTA CAPITAL met en place votre prêt en 15 jours ouvrables et offre le financement à un coût avantageux. Le montant des prêts varie de 250 000 \$ à 10 millions \$.

TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

RÉGIONS	Jusqu'au 15 août 2018	Entre le 15 août 2018 et le 31 décembre 2019	
	TOUS LES SECTEURS	SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DES MÉTAUX	AUTRES SECTEURS
Zones éloignées ¹	24 %	45 %	40 %
Partie Est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent ²	16 %	35 %	30 %
Zones intermédiaires ³	8 %	25 %	20 %
Autres régions du Québec	0 %	20 %	10 %

FINALTA CAPITAL
finance
100%

ÊTES-VOUS ADMISSIBLES ?
Faites-vite, cette bonification prend fin le 31 décembre 2019.

¹ Les zones éloignées sont composées des régions administratives suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

² La partie Est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent est composée des municipalités régionales de comté (MRC) suivantes : La Matapédia, La Mitis et La Matanie.

³ Les zones intermédiaires sont composées des régions administratives et des MRC suivantes : la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région administrative de la Mauricie, la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC de Kamouraska, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la MRC Les Basques, la MRC de Pontiac, la MRC de Rimouski-Neigette, la MRC de Rivière-du-Loup et la MRC de Témiscouata.

